

Session 2020 - Précisions relatives à la saisie de notes certificatives

(communication DEC3/IEN ET-EG-IO)

La notation des candidats fait apparaître des cas particuliers. Afin d'harmoniser la notation, les bordereaux de notation doivent être remplis de la façon suivante :

- élèves ayant obtenu une note unique (hors situation de CCF) pendant l'année en raison d'un absentéisme important et injustifié ou de refus d'effectuer les évaluations demandées :

-> noter 0 au trimestre manquant et diviser par deux la note des deux premiers trimestres.

- élèves n'ayant obtenu aucune note en raison d'une défaillance de l'institution (professeur absent, non remplacé...).

-> attribuer une note au vu des compétences estimées acquises ou, en cas d'impossibilité, des notes obtenues en classe de première (si recours, un passage à l'épreuve de la session de septembre sera accordé)

- élèves n'ayant obtenu aucune note de leur fait (absences injustifiées, refus de se soumettre aux épreuves...).

-> noter AB sur le bordereau